



Un geste pour la vie

TRANSMETTRE SON PATRIMOINE

Legs, donation et assurance-vie





SOM MAIRE

UN ENGAGEMENT POUR LA VIE 4

ÉDITO 5

50 ANS AU SERVICE DU VIVANT 6

Notre mission 7

Le WWF en chiffres 8

LA TRANSMISSION PAS À PAS 10

Le legs 12

Le testament 14

La donation 16

L'assurance-vie 17

ENTRE NOUS 18

Notre engagement au quotidien 20

Vos questions, nos réponses 22

NOS ACTIONS GRÂCE À VOUS 24

À la rescousse de la faune marine 26

À Campo Ma'an, la vie reprend ses droits 27

Second souffle pour les zones humides
françaises 27

Mettre un terme au trafic
d'espèces sauvages 28

Préserver la vie,
soutenir les communautés 28

L'acquisition foncière
au service de la nature 29

Valoriser les services
rendus par les forêts 29

MERCI 30

UN ENGAGEMENT POUR LA VIE

Depuis plus d'un demi-siècle, le WWF œuvre sans relâche pour bâtir un monde où les humains vivent en harmonie avec la nature. C'est une promesse ambitieuse mais vitale. Car préserver la planète, c'est défendre la vie – la nôtre, celle des générations futures, celle de toutes les espèces qui partagent cette Terre avec nous.

Aujourd'hui, vous êtes de plus en plus nombreux à vouloir prolonger votre engagement en faveur de la nature. En décidant de transmettre une partie de votre patrimoine au WWF, vous soutenez des actions concrètes et durables, en France comme ailleurs : protéger les derniers tigres sauvages, accompagner les pêcheurs vers des pratiques responsables, replanter des mangroves, ou encore préserver les rivières qui alimentent nos villes.

Transmettre son patrimoine au WWF, ce n'est pas seulement un acte de générosité : c'est une manière de perpétuer vos valeurs au-delà du présent. C'est dire que votre amour de la nature ne s'éteint pas avec vous. C'est offrir un avenir au vivant.

Contrairement à certaines idées reçues, organiser sa succession n'est pas réservé aux personnes âgées ou très fortunées. C'est une démarche personnelle, accessible à tous, qui permet de protéger ses proches tout en soutenant une cause qui vous est chère.

Ce guide a été conçu pour vous accompagner dans cette réflexion. Vous y trouverez des informations simples et claires pour vous aider à faire vos choix, à votre rythme, et en toute confiance. Nous sommes là, à vos côtés, pour répondre à vos questions et vous aider à préparer ce geste fort pour l'avenir.

Pour en savoir plus

Votre contact privilégié : Sophie Delvert
01 73 60 40 40 / legs@wwf.fr

ÉDITO



Jour après jour, nous voyons les plantes fleurir, puis fructifier, les oiseaux nicher et les petits s'envoler, nos propres familles évoluer. Ce temps

qui passe nous a apporté des bonheurs, des étonnements et, bien sûr, nous questionne sur les temps de demain.

Quelles fleurs et quels oiseaux ? Quelle condition humaine ? Quelle vie pour ceux que nous aimons, humains et non humains.

Au milieu des incertitudes et parfois des angoisses, nous, au WWF, voulons garder le cap et rester positifs. Rien n'est écrit et c'est bien notre action à toutes et tous qui fera l'avenir. Oui, il peut y avoir des ravages dus au dérèglement climatique ou à la destruction de la nature.

Mais oui, nous pouvons encore protéger et restaurer cette nature, dont la puissance et la résilience nous réjouissent.

Grâce à vos legs et dons, vous vous rangez du côté de la vie.

Pour qu'elle se poursuive, belle et riche, et offre à nos enfants et à leurs enfants des conditions de vie dignes et heureuses.

Aujourd'hui, je m'engage auprès de vous : au-delà d'un patrimoine matériel, ce sont bien vos histoires, vos espoirs et vos combats qui seront transmis, pour que tous ensemble nous œuvrions pour une planète vivante.

Du fond du cœur, merci.

Isabelle Autissier

**Présidente d'honneur
du WWF France**

A close-up photograph of a giant panda sitting on a white surface, likely snow. The panda is holding a piece of bamboo in its mouth and has several bamboo stalks and leaves scattered around it. The panda's black and white fur is clearly visible.

**50
ANS**
au service
du **vivant**

NOTRE MISSION

“ Construire un monde
où les humains vivent
en harmonie avec la nature.”

Protéger le vivant, sous toutes ses formes

Le monde vivant est un ensemble complexe, un équilibre fragile dans lequel chaque espèce – y compris l'être humain – joue un rôle crucial. Toute forme de vie a de la valeur et doit être protégée.

Préserver les espèces et les espaces

Le réseau WWF agit dans 35 écorégions marines et terrestres, au patrimoine naturel parmi les plus riches, rares et souvent menacés de la planète. Le WWF œuvre à la conservation d'une cinquantaine d'espèces menacées sur tous les continents.

Pour une planète en bonne santé

On ne peut vivre en bonne santé sur une planète malade. La crise écologique est une urgence pour l'humanité, davantage encore que pour la planète Terre. La nature est notre assurance-vie.



LES MISSIONS DU WWF

*Le WWF France célèbre
son demi-siècle d'existence.
Cinquante ans à protéger la vie
sous toutes ses formes.*

Depuis notre création en 1973, notre engagement demeure intact et notre promesse, « construire un monde où l'homme vit en harmonie avec la nature », inébranlable. Tout cela, c'est grâce à votre soutien, indéfectible, lui aussi, depuis 50 ans. Merci !



129

Salariés engagés
au quotidien



2 174

Bénévoles



483 800

Sympathisants et donateurs



+ de 100

Pays dans lesquels le WWF
intervient

Vie des océans Préserver les écosystèmes marins



Vie sauvage Pour une coexistence harmonieuse avec la vie sauvage



1973

Année de création
du WWF France

1975

Retour du prince
de Camargue

Le WWF France et la station biologique de la tour du Valat construisent un îlot artificiel afin de faciliter le retour du flamant rose dans la région.

1986

La Loire renaît

Le collectif « Loire vivante » s'organise et obtient l'abandon du projet de quatre grands barrages sur le bassin de la Loire.

1998

1^{er} rapport
Planète Vivante

Ce rapport explore l'impact de l'homme sur une planète aux ressources limitées. Il est basé sur deux indicateurs : l'Indice Planète Vivante et l'empreinte écologique.

Vie des forêts

Protéger le cœur vert
de la planète

© BRENT STIRTON-GETTY IMAGES

Alimentation

Favoriser des systèmes
alimentaires durables

© KARINE AIGNER/WWF-US

Eau douce

Préserver l'eau douce
et garantir son partage
équitable

© SHUTTERSTOCK / FOXBAT / WWF

Climat & énergie

Contenir le dérèglement
climatique en dessous
de 1,5 °C

© WWF-US/JERRY MUSHALA

1999

Création du sanctuaire Pélagos

Le WWF contribue
à la naissance
de la première aire
transfrontalière
de Méditerranée.

2008

Lancement d'Earth Hour

La plus grande
mobilisation citoyenne
pour la planète
organisée par le WWF.

2019

Montagne d'or, c'est mort

Le projet
de mine aurifère
géante en Guyane est
abandonné.

2023

Création du Fonds Nature Impact

Un nouveau moyen
de financer
la protection
de nos forêts.

LA TRANSMISSION

pas à pas





UN GESTE PORTEUR D'ESPOIR

Transmettre tout ou partie de son patrimoine à une cause qui nous tient à cœur, c'est poser un acte fort, porteur de sens. Que ce soit sous la forme d'un legs, d'un contrat d'assurance-vie ou d'une donation, cette démarche permet de soutenir une association d'utilité publique comme le WWF, tout en respectant les droits de vos héritiers si vous en avez.

3 RAISONS DE TRANSMETTRE votre patrimoine au WWF

Agir concrètement pour la planète

En choisissant le WWF comme bénéficiaire, vous soutenez des actions de terrain efficaces pour protéger la nature, en France et à travers le monde.

Faire confiance à une fondation reconnue d'utilité publique

Le WWF est une fondation indépendante, reconnue d'utilité publique et habilitée à recevoir legs, donations et assurances-vie en totale exonération de droits de succession. Vous avez ainsi la certitude que votre geste bénéficiera pleinement à la cause.

Être accompagné avec sérieux et respect

Notre équipe dédiée au règlement des successions veille à la bonne exécution de vos volontés, avec professionnalisme, bienveillance et discrétion. Transmettre votre patrimoine au WWF, c'est faire le choix d'un engagement durable et porteur de sens : protéger le vivant, pour aujourd'hui et pour demain.

Préparer votre succession facilite ensuite les démarches de vos proches dans un moment toujours difficile et vous garantit le respect de vos dernières volontés.

LE LEGS

pour que
votre engagement
perdure

© CAP CÉTACÉS / MAÏTÉ BALDI / WWF

3 TYPES DE LEGS

Le legs est la transmission consentie par testament pour délivrer, après votre décès, tout ou partie de votre patrimoine, à un ou plusieurs bénéficiaires appelés légataires.

En choisissant de faire un legs au WWF, vous décidez aujourd'hui de protéger, demain, les espèces et les écosystèmes qui en ont besoin.

👍 Bon à savoir

Ces trois formes peuvent être combinées dans un testament. Le tout est d'être clair et précis dans la rédaction. Pour vous accompagner dans cette démarche et vous assurer que vos choix seront pleinement respectés, nous vous recommandons de faire appel à un notaire.

Vous pourrez également modifier vos dispositions à tout moment en rédigeant un nouveau testament.

✓ Le legs universel

Vous léguerez la totalité de vos biens (mobilier, immobilier, comptes, etc.) à une ou plusieurs personnes ou structures.

✓ Le legs à titre universel

Vous léguerez une quote-part des biens dont la loi vous permet de disposer, par exemple 50 % de vos comptes bancaires, 2/3 de votre patrimoine immobilier, 1/4 de vos bijoux, etc.

✓ Le legs particulier

Vous léguerez un bien déterminé : une somme d'argent, un bijou, un tableau, un appartement, etc. Ce legs peut-être effectué au profit d'un ou plusieurs bénéficiaires clairement désignés dans votre testament.



VOS HÉRITIERS RÉSERVATAIRES

Vous pouvez faire un legs au WWF France même si vous avez de la famille proche. Il faut simplement respecter la part réservée à certains héritiers, comme les enfants ou, à défaut, le conjoint survivant : c'est la réserve héréditaire.

Le reste de votre patrimoine, appelé quotité disponible, peut être légué librement.

La réserve et la quotité disponible

Nombre d'héritiers	Part réservataire	Quotité disponible
1	1/2 de la succession	1/2 succession
2	2/3 de la succession	1/3 de la succession
3 et +	3/4 de la succession	1/4 de la succession

1. Conjoint survivant

En l'absence de descendant et d'ascendant, la réserve du conjoint survivant est égale à un quart des biens en pleine propriété. Il ne peut être déshérité..

2. En présence de descendants

En présence de descendants, il vous est possible de disposer librement d'une partie de votre patrimoine, non réservée à vos héritiers, appelée « la quotité disponible » selon le modèle ci-contre.

3. Sans héritier réservataire

Si vous n'avez pas d'héritier réservataire, vous pouvez disposer librement et entièrement de votre patrimoine et pouvez choisir les personnes physiques (frère, sœur, cousin...) ou morales (association ou fondation) à qui vous souhaitez transmettre votre héritage.

LE TESTAMENT

pour faire respecter
vos choix

Rédiger un testament, c'est un acte simple qui évite les conflits et garantit le respect de vos volontés conformément à la loi et aux droits de vos héritiers éventuels. C'est une démarche accessible à tous, à tout âge.

DEUX PRINCIPAUX TYPES DE TESTAMENTS

Le testament olographe

est un acte rédigé sur papier libre, daté et signé, le tout entièrement à la main. Il est conseillé de le remettre ensuite à votre notaire (qui l'enregistrera au fichier central des dispositions des dernières volontés, le FCDDV), ou d'informer une personne de confiance de son existence et de son lieu de conservation.

Le testament authentique

rédigé par un notaire et signé devant témoins. C'est la forme de testament sur laquelle il y aura le moins de risque de contestation.

Bon à savoir

Quel que soit le bien légué, il continue de vous appartenir intégralement de votre vivant et vous pouvez donc en disposer librement. Ce n'est qu'après votre décès qu'il reviendra à la fondation WWF.

À tout moment, il est possible de modifier vos choix, il vous faudra l'indiquer dans un nouveau testament.



© NICOLAS JOB / NOUVELLE-CALÉDONIE / WWF



Exemple de testament rédigé pour LE LEGS PARTICULIER

Ceci est mon testament qui révoque toute disposition antérieure.

Je soussignée, Yvette Lambert, née le 2 août 1950 à Langon, demeurant au 184, rue des Lauriers, 33 000 Bordeaux, prends les dispositions suivantes en cas de décès.

Je fais au WWF France, dont le siège est situé au 35-37, rue Baudin, 93 310 Le Pré-Saint-Gervais, le legs particulier net de frais et droits d'un terrain situé au 12, rue du Pré, 59 000 Wasquehal.

Fait à Bordeaux, le 18 septembre 2022.

Votre signature manuscrite.



Exemple de testament rédigé pour LE LEGS UNIVERSEL

Ceci est mon testament qui révoque toute disposition antérieure.

Je soussigné Bernard Lami, né le 14 septembre 1944 à Paris, demeurant au 37, avenue du Général de Gaulle, 59 000 Lille, institue comme mon légataire universel le WWF France, dont le siège est situé au 35-37 rue Baudin, 93 310 Le Pré-Saint-Gervais.

Je lui lègue l'ensemble des biens meubles et immeubles qui composeront ma succession au jour de mon décès.

Fait à Lille, le 22 octobre 2010.

Votre signature manuscrite.

LA DONATION

pour agir dès aujourd'hui
en faveur de la planète



© DAVID BEBBER / WWF-UK

La donation est un acte notarié irrévocable, par lequel vous pouvez transmettre un bien au WWF, de votre vivant et avec un effet immédiat, sous réserve de veiller au bon respect de la réserve héréditaire.

3 TYPES DE DONATION

✓ Donation en pleine propriété

Vous donnez un bien (argent, logement, titres...) au WWF de façon immédiate et définitive. Le WWF en devient propriétaire dès la signature. Un geste à impact immédiat sur la nature.

✓ Donation avec réserve d'usufruit

Vous transmettez un bien au WWF tout en continuant à l'utiliser ou à en percevoir les revenus (comme les loyers d'un bien immobilier) jusqu'à votre décès.

✓ Donation temporaire d'usufruit

Vous offrez au WWF l'usage d'un bien pour une durée limitée. Il en perçoit les revenus pour financer ses actions et vous bénéficiez d'un allègement d'IFI (impôt sur la fortune immobilière).

👍 Bon à savoir

Un don au WWF France donne droit à une réduction d'impôt de 66 % du montant du soutien, dans la limite de 20 % du revenu imposable. Par exemple, un don de 10 000 € en faveur du WWF France revient en réalité à 3 400 € après déduction de 66 %.

L'ASSURANCE-VIE

pour épargner
en faveur du vivant



L'assurance-vie est un contrat d'épargne et de prévoyance qui vous permet de constituer, petit à petit, un capital. En choisissant de faire du WWF le bénéficiaire de votre assurance-vie, votre épargne sera versée à votre décès à une cause qui vous est chère.

UN GESTE SIMPLE

La transmission d'une assurance-vie ne nécessite pas l'intervention d'un notaire. Elle est considérée comme "hors succession". Pour modifier la clause bénéficiaire, il vous suffit de vous adresser à votre banquier ou à votre conseiller assureur, suivant le type de contrat que vous avez souscrit. Vous pouvez modifier la clause bénéficiaire autant de fois que vous le souhaitez, la dernière modification faisant foi. Attention cependant à inscrire avec exactitude l'identité de votre bénéficiaire, afin qu'aucune contestation ne soit possible.



❶ Je prends rendez-vous avec mon banquier ou assureur.



❷ Je complète la clause bénéficiaire au nom de :

WWF France
35-37 rue Baudin
93310 Le Pré-Saint-Gervais.



❸ J'informe le WWF de ma décision.



ENTRE NOUS

À vos côtés
pour faire vivre
votre engagement



“ *Au plus près de vos aspirations profondes, je suis là pour vous accompagner à chaque étape, avec bienveillance et discrétion. Certains savent exactement ce qu'ils souhaitent faire, d'autres ont besoin de temps pour y réfléchir. Dans tous les cas, je vous écoute, je vous conseille et je veille à ce que vos volontés soient respectées, en toute confiance. Chaque histoire que l'on me confie est unique. Ce lien fort que vous entretenez avec la nature, ce désir de transmettre, ce qui vous a animé toute votre vie... C'est une richesse immense. Et je suis honorée de vous aider à concrétiser cette démarche, à votre rythme, dans le respect de vos valeurs.* ”



Sophie Delvert,
Responsable
des relations testateurs
au WWF France

Pour obtenir un accompagnement personnalisé sur votre projet de transmission, sans engagement et en toute confidentialité, **contactez Sophie Delvert**
par téléphone : 01 73 60 40 40
ou par email : legs@wwf.fr

NOTRE ENGAGEMENT AU QUOTIDIEN

Transmettre son patrimoine est un projet de vie, qui demande réflexion et exige de la confiance. Pour vous accompagner pas à pas dans cette démarche, nous nous appuyons sur cinq engagements essentiels, reflet de notre éthique et de notre volonté profonde de respecter vos choix.



© WWF / SIMON RAWLES

“ Un engagement fort, qui nécessite un accompagnement personnalisé

✓ Strict respect de vos dernières volontés

Nous veillons à ce que chaque détail de votre succession soit traité avec soin et rigueur, en respectant vos souhaits.

✓ Accompagnement bienveillant et personnalisé

Nous vous guidons pas à pas pour que votre projet de legs, donation ou assurance-vie serve pleinement la protection de la nature, en vous apportant conseils et réponses à chaque étape.



✓ Impartialité et transparence

Nous mettons à votre disposition toutes les informations sur la Fondation WWF (statuts, rapports, etc.) et vous recommandons de toujours faire appel à votre notaire pour sécuriser vos démarches.

✓ Confidentialité totale

Vos données personnelles et nos échanges sont protégés avec la plus grande confidentialité, sans jamais être partagés avec des tiers.

✓ Un lien durable et privilégié

En choisissant de transmettre votre patrimoine au WWF, vous rejoignez notre Cercle des donateurs. Vous bénéficiez ainsi d'un lien direct avec notre équipe, recevez des nouvelles régulières de nos actions, et êtes invité à participer à des événements qui vous sont spécialement réservés.

VOS QUESTIONS, NOS RÉPONSES

Transmettre son patrimoine soulève naturellement de nombreuses questions. Pour vous aider à y voir plus clair, nous avons rassemblé ici les réponses aux interrogations les plus fréquentes. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'échanger plus en détail.

©WWF / SIMON RAWLES

1 Y a-t-il un montant minimum pour transmettre son patrimoine au WWF ? Faut-il avoir un « gros patrimoine » pour léguer au WWF ?

Vous pouvez transmettre tout ce qui constitue votre patrimoine : appartement, maison, somme d'argent, compte bancaire, titre boursier, livret d'épargne, droits d'auteur, bijoux, œuvres d'art. Il n'y a pas de montant minimum ou maximum. Et il n'y a pas de « petit legs » pour aider le WWF.

2 Je suis isolé(e) et je vous ai désigné (le WWF) comme légataire universel : que prévoir ?

Nous vous recommandons de garder chez vous en évidence les coordonnées de votre notaire qui aura l'obligation de nous informer de votre décès. Notre service succession s'assurera de respecter scrupuleusement vos dernières volontés.

3 Dois-je passer par un notaire pour souscrire une assurance-vie en faveur de la Fondation WWF ?

Non. L'assurance-vie se souscrit directement auprès de votre banquier ou de votre assureur. Vous pouvez modifier la liste de vos bénéficiaires par avenant au contrat ou par testament.

4 Comment s'assurer que les bénéficiaires désignés d'une assurance-vie recevront bien leur part ?

L'assureur a l'obligation de les contacter, à condition que leurs coordonnées aient été clairement indiquées. Pour plus de sécurité, il est recommandé d'informer directement les personnes concernées de votre démarche.

5 Dois-je informer le WWF de mon intention de léguer ?

Ce n'est pas obligatoire, mais cela nous permet de répondre à vos questions et de vous inclure dans notre Cercle des donateurs, avec des moments d'échanges exclusifs.



6 Puis-je donner ma maison tout en continuant à y vivre ?

Oui, grâce à la donation en nue-propriété : vous conservez l'usage de votre logement à vie, et pouvez même en percevoir les loyers si vous le quittez.

7 Je veux tout léguer au WWF, mais confier des objets personnels à mes proches. C'est possible ?

Absolument. Il suffit de le préciser dans votre testament en mentionnant les noms et les objets que vous souhaitez transmettre.

8 À quoi va servir mon legs ?

Grâce à votre legs, le WWF peut agir concrètement pour protéger la planète et le vivant. Pour être le plus efficace possible, nous finançons nos actions là où les besoins sont les plus urgents, en France comme à l'international. Sauf demande spécifique de votre part, votre legs n'est donc pas affecté à un projet en particulier. Mais soyez assuré qu'il sera utilisé avec rigueur, dans un souci constant d'impact et de transparence.

9 Comment concilier un legs au WWF et la protection de mon époux(se) ?

Dans votre testament, vous pouvez désigner votre conjoint comme légataire principal en premier, puis le WWF en second.

Exemple : « Si mon époux me survit, il est mon légataire universel. Sinon, je désigne le WWF France. »

10 Que deviennent les biens légués au WWF ?

S'il s'agit d'une somme d'argent, elle sera immédiatement affectée à nos actions en faveur de la protection de la nature et des espèces. S'il s'agit d'un bien immobilier, d'un meuble, d'un bijou ou de tout autre objet de valeur, la Fondation fera procéder à son expertise puis à sa vente.



NOS ACTIONS

grâce
à vous



GRÂCE À VOUS, LA NATURE REPREND VIE

Grâce à la générosité de celles et ceux qui choisissent de léguer une part de leur patrimoine au WWF France, nous pouvons chaque année concrétiser des actions fortes en faveur de la protection de la nature, en France comme à l'international. Ces soutiens essentiels nous donnent les moyens d'agir avec force et dans la durée.

La majorité de ceux qui choisissent de nous transmettre leur patrimoine laisse aux équipes du WWF le soin de choisir les actions prioritaires au moment où leur succession s'ouvre, mais, bien entendu, certains expriment des souhaits que nous nous engageons à respecter, sous réserve qu'ils soient compatibles avec nos programmes.

Sans l'engagement de nos testateurs, une grande partie de notre mission ne pourrait voir le jour.



À la rescousse de la faune marine



Le WWF travaille activement à la protection des mammifères marins en Méditerranée, notamment des rorquals, souvent victimes de collisions avec les bateaux. Pour limiter ces accidents, il finance la pose de balises sous-marines qui signalent les zones sensibles, permettant aux navigateurs d'adapter leur trajectoire et d'éviter ces animaux.

En parallèle, le WWF organise des opérations pour repérer et retirer les « filets fantômes », ces filets de pêche abandonnés qui piègent la faune marine.

En nettoyant les fonds marins, ces actions contribuent à préserver la biodiversité, protègent des espèces menacées comme les tortues et améliorent la santé des écosystèmes marins.



Jacqueline Giraud

**par passion pour les océans et les grands
cétacés, a fait un legs de 540 000 € au WWF, et
a ainsi choisi de faire perdurer son engagement
pour leur protection.**

À Campo Ma'an, la vie reprend ses droits



© NATUREPL.COM / ANUP SHAH / WWF

Au sud du Cameroun, le parc national de Campo Ma'an abrite une faune exceptionnelle : éléphants de forêt, gorilles, chimpanzés...

Menacés par le braconnage, ces trésors vivants sont aujourd'hui mieux protégés grâce à l'action conjointe du WWF, des autorités et des communautés locales. Patrouilles armées d'outils numériques (SMART, CyberTracker), formation des éco-gardes, appui aux magistrats et enquêteurs... tout est mis en œuvre pour faire respecter la loi. Les habitants sont eux aussi au cœur du dispositif : certains deviennent pisteurs, d'autres s'engagent dans des activités durables comme l'apiculture ou l'agroforesterie.

Grâce à ces actions coordonnées, la faune reprend sa place, jour après jour.

MERCI

Marie-Hélène Poupon

qui, amoureuse des espèces sauvages d'Afrique a contribué au financement du projet du WWF au parc national de Campo Ma'an grâce à son legs de 250 000 €.

Second souffle pour les zones humides françaises



© ALAIN FREMOND

En Camargue, le WWF restaure les zones humides aux côtés de ses partenaires pour préserver la biodiversité et la qualité de l'eau. Nous rétablissons les connexions naturelles entre les marais, les étangs et le Rhône pour permettre à l'eau douce de circuler librement. L'objectif ? Revitaliser les sols, limiter la salinisation et offrir un refuge aux espèces emblématiques comme le flamant rose.

Dans le parc naturel régional de la Brenne, le WWF a participé à la restauration d'un étang menacé par l'envasement.

Grâce au curage et à une meilleure gestion des niveaux d'eau, des espèces rares comme le héron pourpré ou la tortue cistude font aujourd'hui leur retour.

MERCI

Aline Mantel

à qui la protection de la biodiversité en France tenait à cœur. Grâce à son legs de 1 600 000 €, elle a largement contribué à la préservation des zones humides et de leurs espèces dans la Brenne.

Mettre un terme au trafic des espèces sauvages



© WWF / BAS HUMPHREYS

Préserver la vie, soutenir les communautés



© BAPTISTE NOUGIER

Le WWF agit avec détermination pour protéger les espèces menacées par le commerce illégal, comme le pangolin, le rhinocéros ou l'éléphant. Avec les autorités, les gardes forestiers et les communautés locales, nous renforçons la surveillance et démantelons les filières de trafic. Nous soutenons la formation des forces de l'ordre, défendons une meilleure application des lois et sensibilisons les consommateurs aux enjeux de la faune sauvage. En parallèle, nous accompagnons les communautés vers des activités durables.

Une mobilisation collective pour préserver la biodiversité et permettre à ces espèces menacées de retrouver leur place dans la nature.

Pour le WWF, préserver la nature, c'est aussi soutenir celles et ceux qui en dépendent. Au Brésil, dans le Cerrado, nous soutenons les communautés locales dans le développement d'activités durables, comme l'apiculture ou la cueillette de fruits sauvages, afin de leur offrir des alternatives économiques à la monoculture du soja, première cause de déforestation. En France, le programme « Entre chien et loup » propose des solutions concrètes pour réduire les conflits entre éleveurs et loups. En Thaïlande, nous protégeons l'un des derniers refuges du tigre sauvage en luttant contre le braconnage et en impliquant les habitants. Trois projets, trois continents, une même ambition : faire cohabiter durablement les humains et la nature.

MERCI

Monique Duval

fervente défenseuse de la nature, a fait le choix de léguer 42 000 € au WWF pour l'appuyer dans sa lutte contre le braconnage et le commerce illégal d'espèces.

MERCI

Nicole Laurence

protectrice du vivant et de la nature sous toutes ses formes. Son legs de 221 000 € a permis de financer ces trois projets de conservation, au Brésil, en France et la Thaïlande.

L'acquisition foncière au service de la nature

© JOONAS FRITZE / WWF

Valoriser les services rendus par les forêts

© OURPLANET_JUNGLES_2_SARAHWALSH

Protéger les forêts, c'est préserver un trésor essentiel pour la biodiversité, le climat et les générations futures.

Pour agir concrètement, le WWF aide les propriétaires forestiers à mieux gérer, protéger ou restaurer des parcelles à haute valeur pour la nature, en France et ailleurs. Lors d'aide à l'acquisition, les zones sont laissées en libre évolution, sans aucune exploitation du bois.

Cela permet à la nature de reprendre ses droits, offrant un refuge précieux à une faune et une flore variées. Oiseaux rares, amphibiens, insectes, vieux arbres ou bois mort retrouvent ainsi leur place, dans des forêts riches de vie.

Les forêts peuvent ainsi continuer à jouer leur rôle vital, au cœur du vivant.

Dans le bassin du Congo, les forêts jouent un rôle fondamental pour le climat, la biodiversité et les communautés locales.

Pour les préserver, le WWF explore les paiements pour services écosystémiques (PSE), un mécanisme qui valorise les pratiques durables en rémunérant leurs bénéficiaires pour la société. Une première étude pilote menée dans la région a permis de poser les bases : principes, méthodes et outils pour développer des projets forestiers à grande échelle.

En associant biodiversité, climat et acteurs locaux, ce travail ouvre la voie à une gestion plus durable et équitable des forêts tropicales, au cœur d'une région vitale pour l'équilibre de la planète.

MERCI

François Grassin

a toujours vécu en proximité de la forêt dans laquelle il aimait observer la faune et la flore. Grâce à son legs de 160 000 €, il a permis l'achat d'une forêt en « libre évolution ».

MERCI

Marie-Laure Molfenter

convaincue de la nécessité de veiller durablement sur les écosystèmes pour préserver aussi bien le monde animal que l'humanité. Par son legs de 120 000 € au WWF, elle fait durer son engagement.

MERCI À TOUTES CELLES ET CEUX QUI NOUS FONT CONFIANCE



**GRÂCE À VOUS,
la nature a de l'avenir !**

**Merci aux testatrices et testateurs
qui ont souhaité nous transmettre
leur patrimoine.**

Aline, Laurence, Nicole, Pascal, Paule,
Martine, Ida, Bruno, Arnaud, Henriette,
Philippe, Claudine, Ariane, Céline,
Frédéric, Michelle, Eliane, Christiane,
Joëlle, Magali, Bernard, Pascale,
Fernand, Jacqueline, Régine, Daniel,
Frédéric, Françoise, Marie-Christine,
Philippe, Emilio, Sarah, Brigitte,
Catherine, Alain, Laure, Anne-Cécile,
Sonja, Théodore, André, Jean-Luc,
Patricia, Béatrice, Nancy, Yann, Brigitte,
David, Anne, et tous les autres...



“ J'ai toujours
souhaité venir en aide
à la planète afin
qu'elle puisse faire face
à sa destruction par
l'être humain ; j'ai choisi
et retenu la Fondation
WWF pour léguer mon
patrimoine, en faisant

notamment la donation d'un appartement,
parce que ses actions de préservation
de la nature, des espèces sauvages
et de l'environnement sont bien étudiées,
complètes, et permettent d'agir concrètement.
À 90 ans maintenant, je pense que c'était
la meilleure solution, je ne regrette pas
mon choix.”

Claudine, Mandelieu-la-Napoule





“ J’ai désigné la Fondation WWF France comme mon légataire universel. J’apprécie avec un profond respect la Fondation WWF à travers sa philosophie, ses démarches, ses combats, ses victoires et ses paris gagnés notamment : la vie

sauvage et la vie des océans. Cette anticipation m’apporte la tranquillité intérieure de savoir que j’ai réglé les préparatifs de mon ultime voyage et est une manière pour moi de garder espoir que l’homme prenne conscience de la beauté de notre planète Terre et respecte le vivant qui l’entoure.”

Philippe, Dirac



“ Ce qui m’a donné confiance pour transmettre une part de mon patrimoine au WWF, c’est avant tout mon engagement de longue date en tant que donatrice régulière et bénévole sur des actions locales.

Je connais ainsi très bien la solidité de cette organisation et sa philosophie, qui veille sans cesse à l’harmonie entre la nature et l’homme, une valeur qui me touche profondément. Cette proximité m’a beaucoup rassurée dans ma décision. La relation que j’entretiens avec le WWF est sincère et basée sur un respect mutuel, nourrie par des échanges réguliers et transparents.

À ceux qui réfléchissent ou hésitent encore, je dirais que soutenir cette cause, c’est participer à un héritage durable et porteur de sens.

Aujourd’hui, je sais que j’ai fait le bon choix en transmettant ce patrimoine à une organisation qui incarne une grande partie de mes convictions et des valeurs que je défends.”

Céline, Fleurieu-sur-Saône



“ Il y a quelques années j’ai contracté un contrat d’assurance-vie. J’ai décidé d’inscrire la WWF France comme bénéficiaire. J’habite Arles et je sais que le WWF s’investit dans cette région, notamment pour la protection d’espèces animales. Je suis très heureuse de savoir que cet argent pourra être investi dans les territoires près de chez moi.”

Ariane, Arles



VOTRE CONTACT PRIVILÉGIÉ

Pour toute question
ou information
complémentaire,
n'hésitez pas à contacter

SOPHIE DELVERT

Téléphone : 01 73 60 40 40

Email : legs@wwf.fr



Notre raison d'être

Arrêter la dégradation de l'environnement dans le monde et construire un avenir où les êtres humains pourront vivre en harmonie avec la nature.

ensemble, nous sommes la solution. www.wwf.fr

© 1986 Panda Symbol WWF - World Wide Fund For nature
(Formerly World Wildlife Fund)

® "WWF" & "Pour une planète vivante" sont des marques
déposées.

Photo de couverture :
© naturepl.com / Klein &
Hubert / WWF

Impression : Uniservices
imprimé en France

